

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. . . 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Nous avons parlé, à l'occasion des derniers troubles d'Italie, d'une lettre de Menotti Garibaldi.

Voici le texte de cet instructif document, adressé au rédacteur d'un journal de Bologne :

• Mon cher ami,

• Je vous remercie de votre lettre amicale. Lanza mentait, et sciemment, quand en plein Parlement il me représentait comme le paladin du gouvernement de Victor-Emmanuel. En même temps il me faisait surveiller par un délégué de police, et les carabiniers et les gardes ont campé autour de ma maison pendant les trois jours qu'a duré le mouvement.

• Je n'ai pas besoin de faire ma profession de foi républicaine. Je pouvais déplorer l'excessive impatience de jeunes gens généreux ; mais aller les combattre, et pour le compte de qui ? de ce ramassis de voleurs et de canailles qu'on appelle le gouvernement italien ? — Jamais.

• Saluez les amis, et dites-leur que ma carabine est prête et qu'au moment voulu je serai à mon poste.

• Faites de cette lettre l'usage que vous voudrez.

• Votre compagnon et ami,

• MENOTTI GARIBALDI. •

L'intention du gouvernement ne paraît pas être de poursuivre cette lettre. Il croit que l'opinion en fera justice, et il ne se trompe pas.

Le cours de M. Laboulaye a donné lieu vendredi, au Collège de France, à une nouvelle manifestation.

Moins heureux même que lundi dernier, le professeur n'a pu, cette fois, faire entendre une seule parole. Les cris : A bas Laboulaye ! Apostat ! au Sénat ! le chant de la *Marseillaise*, les sous jetés sur la chaire, l'ont accueilli mêlés aux applaudissements de ses partisans.

M. Laboulaye a fini par se retirer devant un tumulte qu'il ne pouvait dominer.

A la suite de ces manifestations M. Laboulaye a adressé la lettre suivante à M. Stanislas Julien, administrateur du Collège de France :

« Glatigny-Versailles, 27 mai 1870.

• Monsieur l'administrateur,

• Dans l'intérêt de la paix publique, je vous demande de suspendre provisoirement mon cours.

• Vous savez que l'amphithéâtre a été évahi ce matin par des gens qu'on n'a jamais vus au Collège de France. Malgré les protestations de mes auditeurs ordinaires, on ne m'a pas laissé dire un mot ; on m'a insulté, on m'a jeté de gros sous à la tête ; plusieurs dames placées auprès de moi ont été atteintes par les gracieusetés de ces messieurs.

• Je ne suis pas homme à supporter de pareils outrages ; mais si l'autorité veut que force reste à la loi, elle sera obligée d'envoyer en police correctionnelle des insensés qui ne savent pas ce qu'ils font.

• Je crois qu'il convient à un vieux professeur d'avoir pitié des fous qui l'insultent ; c'est

à l'opinion publique qu'il appartient de condamner ces artisans de désordre qui outragent en ma personne le citoyen et le professeur, la liberté d'opinion et la liberté d'enseignement. Du reste, si j'en crois les nombreuses marques de sympathie que je reçois de toute la France, le moment n'est pas éloigné où pleine justice me sera rendue.

• Recevez, etc. ED. LABOULAYE. •

— Une réunion privée a eu lieu à Belleville le 26.

M. Gambetta y a prononcé un discours disant que dans le vote du plébiscite le véritable vaincu est le principe monarchique, que l'irréconciliable est celui qui n'a recours ni à la violence, ni à l'émeute, ni aux complots ; que les irréconciliables savent que le suffrage universel se réconciliera avec eux quand la lumière sera complète ; qu'ils doivent donc répudier ceux qui veulent recourir à d'autres moyens que la persuasion. S'il y a des assassins quelque part, quels qu'ils soient, qu'on les livre à la loi.

M. Gambetta dit que la majorité de oui est due à la bourgeoisie effrayée. Il ajoute qu'il faut prouver à la nation que la cause républicaine est la cause de l'ordre. La nation craint l'inconnu ; il faut lui montrer du connu, en prouvant que les républicains sont capables de bien gouverner la France. Pour cela, il faut savoir se gouverner soi-même.

Il termine par la recommandation de la discipline, de l'unité dans le parti.

— L'antique jeu de l'oie éprouvait le besoin d'être un peu rajeuni.

Voici venir le jeu d'oie parlementaire.

Les vignettes de l'ancien jeu sont rempla-

cées par des portraits de députés et des attributs du régime parlementaire.

Le demi-cercle est partagé en deux parties : d'un côté se trouve le jeu de la gauche ; de l'autre, le jeu de la droite.

Le point 1,000, auquel il s'agit d'arriver, est représenté, à gauche, par *Changement de ministère*, et, à droite, *Vote de confiance*.

Par cette transformation, le jeu de l'oie devient plus que jamais un jeu de Chambre.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Le train omnibus n° 352, parti vendredi matin, à cinq heures, de Saint-Sulpice-Laurière, et se dirigeant sur Poitiers, a déraillé à neuf heures trente-quatre minutes, — quatre minutes avant d'arriver à la station de Saint-Benoit.

Ce déraillement a été produit par suite de la rupture d'un essieu, et quatre wagons ont été précipités d'une hauteur de vingt mètres environ dans le remblai qui longe la route.

Le train venait heureusement de ralentir sa marche, et le mécanicien put, sans trop de difficulté, l'arrêter à temps pour l'empêcher d'être précipité tout entier.

Les quatre wagons étaient remplis de voyageurs, et l'on craignit, un moment, que tous n'eussent été écrasés dans la chute.

On s'empressa de descendre dans le remblai et l'on s'occupa de dégager les wagons, d'où s'échappaient les cris et les plaintes des blessés.

Une quinzaine de voyageurs avaient été atteints, et l'on dut malheureusement constater la mort de trois d'entre eux.

FEUILLETON.

2

LE TOURNOI DE BRETAGNE,

Par FRANCIS TESSON.

(Suite.)

II.

Bertrand Du Guesclin, le jeune homme à la mule, était l'aîné des quatre fils et des six filles dont le ciel, plus prodigue alors que de nos jours, gratifia l'union de Robert II, seigneur Du Guesclin, avec Jeanne de Malemains, de la très-illustre et très-ancienne maison de Malemains de Sens, près Fougères.

Sa jeunesse avait été jusqu'alors des plus bizarres et des plus orageuses ; et le château paternel de la Motte-Broon fut troublé plus d'une fois à cause de lui.

Il était né difforme et d'humeur farouche : à peine pouvait-il marcher que déjà, le bâton à la main, il cherchait querelle à tout le monde, frappant sans distinction ceux qui lui résistaient.

L'âge, au lieu de le corriger, ne fit qu'accroître la sauvagerie de son caractère.

Ce n'était plus seulement sur ses frères, sur ses sœurs, sur les valets du château qu'il déchargeait sa colère.

Il fallait une plus vaste carrière à ses mauvais instincts, et les vassaux de la Motte-Broon eurent à souffrir, à leur tour, de ses brutalités.

Ni grilles, ni verrous, ni cachots ne pouvaient le dompter.

Il savait inventer mille ruses diaboliques pour échapper à la surveillance paternelle.

Tantôt, à la tête d'une troupe de drôles de son espèce, il ravageait les blés, brisait les arbres, pénétrait de force dans les étables et en chassait à travers champs les troupeaux effarés.

Tantôt il réunissait deux ou trois cents garçons de son âge et les partageait en deux camps ennemis.

C'étaient alors d'effroyables mêlées qui duraient des journées entières, et d'où plus d'un sortait écloppé, à la grande joie de Bertrand, qui, du reste, il faut lui rendre cette justice, ne s'épargnait pas plus que les autres.

Les plaintes pleuvaient de toutes parts à la Motte-Broon ; mais qu'y faire ?

Les remontrances journalières de la dame Du Guesclin, les châtimens qu'infligeait à son aîné le comte Robert, les bons avis que s'efforçait de lui inculquer le chapelain chargé de l'instruire, ne faisaient qu'exciter son caractère fantasque, et produisaient sur lui l'effet de l'huile jetée sur un brasier.

— Ah ! s'écriait le père, en meurtrissant ses poings de rage, le drôle n'aime que le mal et déshonorerait tôt ou tard la famille ! C'est un péché que de souhaiter la mort des siens, mon Dieu ! mais, en vérité, sa mort serait un bienfait et pour lui et pour nous.

— Notre-Dame du Guesclin ! soupirait la pauvre mère, ce n'est pas là assurément mon fils Bertrand que j'ai enfanté. La nourrice chargée de l'allaiter me l'a changé sans doute, car il n'est pas possible, n'est-ce pas, Notre-Dame la Vierge, que le ciel ait permis qu'un tel monstre sorte de mon sein ?

Telle fut la conduite de Bertrand jusqu'à sa dix-huitième année.

Mais un jour tout changea.

Ce gros garçon querelleur, hardi, tapageur, qui ne cherchait que plaies et bosses, et qui passait les journées à donner ou recevoir des horions, les soirées à refuser l'oreille aux remontrances maternelles, et les nuits à puiser dans un inébranlable sommeil des forces nouvelles pour les luttes du lendemain, ce fougueux endiablé, cet enragé coureur d'aventures, devint tout-à-coup doux comme un nonnain, et pacifique comme une demoiselle.

Il semblait transfiguré.

D'un seul coup, le gamin tapageur s'était fait homme.

Plus de courses vagabondes, plus de visage meurtri,

plus d'habits en lambeaux.

A peine s'éloignait-il maintenant du château.

Si le chapelain chargé de l'instruire trouvait, comme par le passé, qu'il profitait médiocrement de ses leçons, il fallait en accuser le peu d'aptitude de Bertrand pour les belles lettres et non sa docilité.

En revanche, il se livrait avec une ardeur fébrile aux nombreux exercices qui formaient alors la science militaire des chevaliers.

Sa mère, bonne et crédule comme toutes les mères, assignait pour cause à cette métamorphose soudaine les larmes qu'elle avait si longtemps versées.

Le seigneur Duguesclin l'attribuait aux justes sévérités qu'il avait déployées envers son fils.

Le chapelain affirmait que sans les longs et doctes sermons dont il avait si souvent poursuivi l'écolier rebelle, il serait devenu par la suite un incorrigible bandit.

La douce mère se trompait, ainsi que le père inflexible.

Et le modeste chapelain, malgré son savoir profond, était à cent lieues de la vérité.

Ni larmes, ni châtimens, ni sermons, ni prières n'avaient exercé la moindre influence sur l'esprit de l'aîné des Duguesclin.

Ce qui avait amolli l'airain de son âme, ce qui avait

Un service de secours fut immédiatement organisé ; mais comme on manquait de médecins, il fallut télégraphier à Saint-Benoit, et attendre près de deux heures avant de pouvoir donner aux blessés les soins que réclamait leur état.

Les autres voyageurs qui s'étaient hâtés de descendre des wagons non versés et qui n'avaient pas été atteints, aidèrent les employés de la Compagnie à transporter les blessés, en attendant l'arrivée des médecins.

La voie n'ayant été que peu encombrée, puisque l'accident s'était produit en dehors de la ligne ferrée, le déblaiement s'opéra assez vite ; et le train, diminué des wagons tombés sur la route, put repartir et arriver à Poitiers avec un retard de trois quarts d'heure seulement.

La Compagnie, immédiatement prévenue de l'accident, a envoyé sur les lieux l'inspecteur général du mouvement et un médecin de service, M. Galard.

Là se bornent les renseignements recueillis jusqu'à présent.

On ignore encore le nombre exact des blessés, et il est à craindre qu'il soit plus nombreux que celui primitivement indiqué.

La nature de l'accident et la hauteur de la chute, peuvent également faire redouter des blessures graves.

Parmi les morts dont nous avons parlé se trouve un prêtre.

L'identité des autres victimes n'a pu encore être constatée.

Par mesure de précaution, on s'était empressé, aussitôt après l'accident, de télégraphier à la station de Bersac, d'où un train, venant sur la même voie, était signalé.

Voici de nouveaux détails sur ce malheureux événement :

Le train n° 332, qui a déraillé, se composait de quatorze voitures; deux de première classe, quatre de deuxième, quatre de troisième, trois wagons de marchandises et un fourgon de bagages. Il était trainé par la locomotive l'*Hirondelle*, n° 415.

Le train venait de quitter la station de Nieuil-l'Espoir, et approchait de celle de Saint-Benoit, la dernière avant Poitiers, quand l'essieu d'un wagon de charbon de terre se rompit.

L'essieu brisé se ficha en terre sous une traverse de bois. Il en résulta un déraillement ; puis le wagon, se détachant de ceux qui le précédaient, fut précipité en bas du talus, entraînant dans sa chute le reste du train, soit sept voitures.

Les élèves du grand séminaire de Poitiers, en promenade dans la vallée, accoururent au bruit de la chute et des cris des blessés. Le spectacle était horrible. Les débris de wagons s'amoncelaient, le sang tachait le remblai. Les malheureuses victimes poussaient des cris déchirants.

Des secours furent immédiatement organisés. Un séminariste transporta, dans une barque, les blessés de l'autre côté du Clain, où une ambulance fut établie dans un pré.

M. Bonnet médecin de la compagnie, s'y était rendu avec M. Labat son auxiliaire.

A midi, les blessés furent transportés à la gare de Saint-Benoit et conduits à l'hôpital de Poitiers. L'état de plusieurs de ces blessés est désespéré.

M. Galard, médecin en chef de la compagnie, arriva dans la nuit.

L'état des blessés ne laisse pas que d'être très-grave. Deux d'entre eux sont déjà morts dans la nuit de vendredi à samedi, à la suite d'amputations, et on craint de nouveaux décès.

L'enterrement des morts doit avoir lieu aujourd'hui.

Parmi les personnes accourues sur le lieu du sinistre aux premières nouvelles, nous devons mentionner :

MM. Buchot, secrétaire général de la préfecture, remplaçant le préfet absent ; les conseillers de préfecture Copin et Barbier, le colonel Reboul, commandant la subdivision en l'absence du général ; l'inspecteur principal de la ligne résidant à Poitiers ; l'ingénieur du chemin de fer et le commandant de gendarmerie ; les docteurs Bonnet, Labat et Thiaudière ; les médecins militaires MM. Sculfort et Marteau.

Nous lisons dans une correspondance de Paris, du 25 mai :

On disait hier au Corps-Législatif, que M. le duc d'Albuféra avait une très-mauvaise affaire sur le dos, au sujet des délégations du vice-roi d'Egypte. Ces délégations ont été, on se le rappelle, toutes souscrites par lui dans les circonstances suivantes :

Le conseil d'administration avait décidé avec intention, qu'aussitôt la souscription couverte, elle serait close. Le public, qu'une prime énorme attirait, faisait queue depuis deux jours. Quel ne fut pas son étonnement, lorsque le jour de l'ouverture de la souscription, ce public qui veillait si attentivement, ne trouva pas un seul titre à souscrire. Tous avaient été enlevés par le premier demandeur.

On a su depuis que le premier qui s'était présenté au guichet de souscription, était un agent de M. d'Albuféra, qu'il avait couché dans l'établissement. On affirme, en outre, ce qui est pire, que les titres ont été levés avec l'argent de la Compagnie de Suez, et que plusieurs actionnaires demandent que tous les bénéfices de la prime soient restitués à la Caisse de Suez par le duc d'Albuféra et par ses amis.

Une modique somme de dix millions à rembourser.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une foule nombreuse se pressait dimanche soir à l'église Saint-Pierre pour entendre le P. Félix. Dès le milieu du jour, grand nombre de fidèles avaient pris leurs dispositions pour s'assurer des places ; et, à six heures, beaucoup s'étaient déjà rendus à l'église pour être certains d'entendre cet éminent orateur.

On a rarement vu une assistance aussi nombreuse se presser dans l'enceinte de cette église.

A huit heures, le prédicateur de Notre-Dame de Paris est monté en chaire et a pris pour texte : *non est in alio aliquo salus*. Appliquant ces paroles à la société, il a dit : *Il n'y a de salut pour elle qu'en Jésus-Christ*.

Le P. Félix, dans son exorde, a rappelé le malaise général de la société. Alors que tout semble réuni pour lui donner la tranquillité, le calme, la paix, pourquoi ne trouve-t-elle de sécurité nulle part ?

C'est que la société s'est séparée du Christ et du christianisme vrai ; et, pour qu'elle retrouve ce calme, cette tranquillité, cette paix qu'elle a perdus, il faut qu'elle retourne au Christ, au christianisme vrai.

Dans le développement de sa première partie, l'orateur a examiné l'œuvre de la philosophie du XVIII^e siècle. Les sectes dominantes de cette époque ont attaqué et chassé le Christ-vérité, le Christ-sainteté, le Christ-autorité. Puis il a montré le siècle suivant, le XIX^e, continuant l'œuvre du précédent, mais par un autre système, par l'altération, par l'abus des doctrines du christianisme. La philosophie du XIX^e siècle a détourné de leur sens réel les locutions chrétiennes *fraternité, égalité, liberté*.

Après l'agression du XVIII^e siècle, a dit le prédicateur, est venue la corruption par le nôtre, et la conséquence sera la destruction de tout ordre social. La triple négation du Christ-vérité, du Christ-sainteté, du Christ-autorité doit entraîner la ruine de la société française et de la société européenne. Mais, pour éviter un pareil désastre, c'est à la société de revenir de toutes ces théories de fauteurs de désordre et de se rattacher à la vérité du christianisme, à la sainteté des mœurs, au respect volontaire et raisonné de l'autorité.

Tels sont les différents points de la seconde partie. Nous n'essayerons pas de suivre dans son développement cette thèse si habilement exposée par l'orateur ; qu'il nous suffise de dire que pendant plus d'une heure et quart, cet immense auditoire a été captivé par le charme de l'élocution et la logique de l'argumentation.

Le sermon fut aussitôt suivi d'une quête de charité et d'un salut solennel. M^{me} Hinglaise, accompagnée de M. Albert Mayaud, et M^{me} Thiffoine, accompagnée de M. le colonel L'Hotte, avaient accepté la charge de parcourir

les rangs de cette foule compacte, et leurs gracieuses instances, non moins que l'émotion profonde causée par les paroles de l'orateur, nous font présager qu'une abondante aumône a récompensé leur zèle et leur dévouement. A l'orgue, en même temps, se faisaient entendre plusieurs artistes de notre ville qui s'étaient empressés de donner à cette solennité leur talent et leur bienveillant concours.

Après un solo de violon que M. Albert a su rendre avec une grande pureté, la même voix dont on a pu déjà apprécier la souplesse et l'ampleur, a dit un *Panis Angelicus* et l'*Ave Maria* de Gounod, où elle a déployé toutes les richesses de son organe et montré un goût d'une délicatesse exquise.

Nous avons aussi remarqué le mérite avec lequel l'accompagnateur, M^{lle} X., a su se tenir dans la modestie d'un rôle dont l'importance est toujours trop méconnue. Alternant avec les solos exécutés à l'orgue, les enfants de la Maîtrise ont fait entendre deux chœurs, et nous sommes heureux de pouvoir leur continuer les félicitations que plus d'une fois nous avons adressés à leur docilité et à l'habileté de la direction qui leur est donnée.

Telle est la fête brillante dont ces quelques mots ne peuvent rendre l'éclat, et qui laissera dans tous les cœurs les plus profonds et les plus durables souvenirs. Grâce en soient rendues à M. le curé de St-Pierre ; c'est lui qui, en appelant au milieu de nous le R. P. Félix, nous a procuré le bonheur dont nous lui témoignons la reconnaissance générale.

Nous ne terminerons pas sans nous faire l'interprète de regrets unanimement manifestés. Il y a huit jours, disait on, que ce premier orateur de la chaire chrétienne est dans notre ville, qu'il y prêche chaque matin et chaque soir, et il n'a pas été donné à la population entière de l'entendre plus de deux fois. Cependant on était certain que le P. Félix, dans son zèle apostolique, n'eût pas mieux demandé que de donner le matin, à la chapelle St-Jean, des conseils spéciaux à l'œuvre qui a eu la bonne pensée d'appeler les lumières de son expérience, et le soir, de porter la parole de Dieu, avec cet accent de conviction profonde qui le distingue, aux membres de cette même œuvre réunis à tous les fidèles.

Mais, paraît-il, on ne serait pas sans espoir de voir cet éminent orateur revenir parmi nous dans un avenir peu éloigné.

MM. les juges de paix de Saumur ont envoyé une adresse à l'Empereur à l'occasion de l'attentat.

M. Bréchnac vient d'adresser aux électeurs du canton sud de Saumur, pour le conseil d'arrondissement, la circulaire suivante :

M.
Je me porte candidat aux élections prochaines pour le conseil d'arrondissement.

bouleversé sa vie, ce qui l'avait tiré du mal pour l'amener au bien, c'étaient deux regards d'une fillette de quinze ans.

III.

Comment se nommait-elle ?

Il l'ignorait.

Où était sa demeure ?

Il ne l'aurait pas su dire davantage.

Un soir, Bertrand regagnait La Mothe-Broon, le nez au vent, les cheveux en broussaille, le pourpoint déchiré, la face bleue des coups qu'il avait reçus, les poings meurtris des coups qu'il avait donnés.

La nuit tombait.

Il suivait un étroit sentier, à travers les genêts sauvages, et sifflait un refrain de guerre, quand tout-à-coup il s'arrêta.

A vingt pas de lui se balançait une forme blanche, que la demi-obscurité qui envahissait la lande ne lui permettait pas de bien distinguer.

Comme tout bon Breton qui se respecte, Bertrand se dit du prime-abord :

— C'est une fée !

Et il se signa dévotement.

Mais la forme vaguement entrevue n'ayant pas bougé, Bertrand, rassuré, se dit :

— C'est une bonne fée, approchons d'elle.

Il fit quelques pas, et l'être dont il avait entrevu la silhouette ayant franchi de son côté la moitié du chemin, ils se trouvèrent bientôt face à face.

Bertrand qui regardait de tous ses yeux, poussa un cri d'admiration.

Ce n'était point en présence d'une fée qu'il se trouvait, mais en présence d'une créature humaine.

Et quelle créature, seigneur Dieu !

Une femme ou plutôt une jeune fille d'une beauté idéale !

Il le comprit, au trouble qui rougit soudain son front, aux battements précipités qui agitèrent son cœur.

Comme Velléda, la vierge druidique, elle était svelte et élancée.

Son visage ovale, d'une exquise finesse de peau et d'une parfaite pureté de lignes, avait pour cadre une double gerbe de cheveux bouclés, qui retombaient sur ses épaules.

Ses yeux largement fendus, bleus comme l'azur, limpides comme le cristal, étaient surmontés de sourcils d'un noir de jais, dont les deux arcs légers se détachaient vivement sur la blancheur mate du front.

A la distinction de son allure, à la finesse des étoffes de soie brochées d'or qui formaient ses vêtements, il était facile de voir qu'elle appartenait à quelque riche maison.

Elle tenait son chaperon à la main, et l'avait remplacé sur sa tête par une couronne de genêts fleuris, dont les calices se confondaient presque avec l'or de ses cheveux.

Ses joues où le sourire ingénu avait creusé deux fossettes, portaient la trace de larmes récentes.

A la vue de Bertrand, déguenillé comme un bandit, elle eut un mouvement d'effroi qui n'échappa pas au jeune homme.

— Oh ! ne craignez rien, demoiselle, fit-il avec un sourire de dépit, je ne suis point un coupeur de bourse, mais bonnette gentilhomme du pays.

En parlant il tremblait, lui si hardi d'ordinaire, de la voir si belle et si gracieusement parée, près de lui si laid et si effroyablement équipé.

— Qui donc êtes-vous ? demanda-t-elle en le regardant sérieusement.

— Bertrand Duguesclin.

— Un beau nom, dit-elle avec enthousiasme, un nom que vos aïeux illustrèrent, et que votre père porte avec honneur. C'est un pesant fardeau qu'un tel nom, messire ; aussi dit-on qu'il effraye vos épaules ; est-ce vrai ?

Si son père, si sa mère, si quelqu'un de ses jeunes frères, si quelqu'une de ses jeunes sœurs lui eût dit ces paroles en face, Bertrand eût bondi comme un

figre et se fût livré contre l'audacieux à une effroyable colère.

Or, chose étrange !

Devant la demoiselle inconnue, il se contenta de baisser la tête et de pousser un effroyable soupir.

Quand il osa de nouveau relever sur elle ses gros yeux ronds, leurs épais sourcils cachaient une larme furtive, la première larme qu'il eût peut-être versée.

La jeune fille n'avait pas perdu de vue un seul des mouvements de Bertrand.

— Je voulais plaisanter et je vous ai affligé, reprit-elle, daignerez-vous me pardonner ?

Sa voix résonnait si mélodieusement, que Bertrand en fut tout ému.

Son sang bouillait d'une fièvre inconnue ; ses idées batailleuses suivaient un tout autre cours que par le passé ; mille sensations nouvelles s'éveillaient en lui.

Au lieu de répondre, il mit un genou en terre comme il eût fait devant Notre-Dame la Vierge.

— Quel service puis-je vous rendre ? En quoi puis-je vous être utile ? Disposez de moi, prenez-moi, balbutia-t-il d'une voix tremblante et douce.

— J'accepte vos offres, mon chevalier, répondit-elle en souriant.

— Or donc, ordonnez à votre serviteur, dit Bertrand. Et comme elle se taisait, il ajouta :

A SARAGOSSE, chez MM. VILLAROYA et CASTELLANO, banquiers ;
A BARCELONE, chez MM. ROGER et VIDAL frères, banquiers.

On souscrit par lettres chargées, en billets de banque, effets sur Paris ou coupons payables en juin et juillet.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des

bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Le *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

Marché de Saumur du 28 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 22 17	Graine trèfle 50	—	—
2 ^e qualité . . . 74	— luzerne 50	—	—
Seigle 75	— Foin (charr.) 780	110	—
Orge 65	— Luzerne — 780	90	—
Avoine 50	— Paille — 780	50	—
Fèves 75	— Amandes . . . 50	—	—
Pois blancs . . . 80	— cassées 50	—	—
— rouges 80	40 — Cire jaune . . 50	190	—
Graine de lin . 70	— Chanvre tillé	—	—
Colza 65	— (52 k. 500) — à	—	—
Chenevis 50	— Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k. 70	— Blanc à	—	—
— chenevis 50	44 — Demi-couleur . . à	—	—
— de lin 50	86 — Brun à	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. 90 à 100

Ordin., env. de Saumur 1869,	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	1869, 2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1869,	1 ^{re} id.	53 à 60
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869,	1 ^{re} id.	48 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1869.	1 ^{re} id.	36 à 42

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869.	1 ^{re} qualité	90 à 110
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1869.	1 ^{re} qualité	» à »
Varrains, 1869.	2 ^e id.	90 à 110
Bourgueil, 1869.	1 ^{re} qualité	110 à 125
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1869.	1 ^{re} id.	90 à 100
Chinon, 1869.	1 ^{re} id.	75 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e SATURNIN POULET, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, Grand'Rue, n° 10.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte passé devant M^e Anthéaume, notaire à Chouzé-sur-Loire, en présence de témoins, le cinq juillet mil huit cent soixante-sept, M. Jacques Lefié, propriétaire, demeurant à Montsoreau, agissant en sa qualité de maire de la commune de Montsoreau, a acquis au nom de ladite commune, de M^{me} Renée Couesneau, épouse assistée et autorisée de M. Julien Boigent, cultivateur, demeurant avec elle à Varennes, quatre ares trente-sept centiares de pré, situés au lieu dit la Saulaie, commune de Montsoreau, joignant au nord la Boire, au midi, Chevallier, au levant Chevallier, Rousse et M^{me} Boigent, et au couchant Chevallier et M^{me} Beillard-Mabilleau, moyennant, outre les charges, clauses et conditions, la somme principale de cinq cent sept francs.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-dix, et le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié: 1° à monsieur le Procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur; 2° à la dame Renée Couesneau, épouse de M. Julien Boigent, cultivateur, avec lequel elle demeure, commune de Varennes-sous-Montsoreau, suivant exploit de Mercier, huissier à Saumur, en date du 10 mai 1870, enregistré; 3° à la dame Marie Mabilleau, épouse de M. Martin Beillard, cultivateur-marinier, avec lequel elle demeure aux Rivières, commune de Chouzé-sur-Loire, suivant exploit de Godard, huissier à Chouzé, en date du 11 mai 1870, enregistré.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale inconnue. Saumur, 28 mai 1870. (226) POULET.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M^{me} BROSSIER.

Le dimanche 5 juin 1870, à une heure après midi,

Il sera, par le ministère de M^e Méhous, notaire à Saumur, procédé, à Dampierre, au domicile de M^{me} V. Brossier-Pottet, à la vente du mobilier dépendant de la succession de M^{me} Brossier.

Il sera vendu: batterie de cuisine, meubles de salle à manger et de salon, glaces, pendules, lits, tables, commodes, secrétaires, linge de ménage, draps, serviettes, garde-robe de femme, vases blancs et rouges, bouteilles, fûts, voitures, harnais, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé (Maine-et-Loire), successeur de M^e DABURON.

A VENDRE A L'AMIABLE

LE

DOMAINE DE BEAULIEU

Dépendant de l'ancienne terre de BIZAY,

Sis commune d'Épieds, département de Maine-et-Loire, appartenant à M. Pradeau-Mazeau.

Il comprend :

- 1^o Belle maison de maître, vastes servitudes ;
- 2^o Le clos de Beaulieu, d'une contenance de 16 hectares 66 ares 50 centiares, un des plus beaux vignobles de l'Anjou, produisant un de ses vins les plus estimés.
- 3^o De grandes et magnifiques caves, bien aérées, contenant trois pressoirs.

On y joindra, au gré des acquéreurs :

1^{er} Huit hectares 25 ares environ de terre labourable,

Appartenant à M^{me} la comtesse d'Astorg.

2^{em} Quarante-six hectares 47 ares 32 centiares de bois-taillis,

Appartenant à M. Louis-Alexandre Sanzay, propriétaire à Varrains.

Il y aura toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M^e Louis BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, soit audit M^e SANZAY, notaire.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT, Près Saumur. (181)

A VENDRE 14 BEAUX ORANGERS.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER

Pour cause de cessation de commerce,

MAGASIN DE LINGERIE

Rue du Puits-Neuf, 21.

BELLE CLIENTELLE.

S'adresser à M^{me} MÉGNET et DUVEAU. (122)

A VENDRE

UN COUPÉ D'OCCASION AMÉRICAINE ET PHAËTON.

Remisage de voitures à l'année.

S'adresser à M. VASSEUR, carrossier Grand'Rue, 3, Saumur. (188)

A LOUER

Pour la St-Jean,

UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaupaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE BOUTIQUE

CHAMBRE, CAVE ET GRENIER, Située place Saint-Pierre.

S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 7. (29)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

Quai de Linoges, 157, à Saumur.

RIELLANT, Dentiste,

HERNIES PROLAPSUS

ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par le NEPTUNIDE ROULLÉ (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée). (157)

QUINA LAROCHE

MÉDAILLE d'OR PRIME DE 16,600 f.

ELIXIR reconstituant et fébrifuge (extrait complet des 3 quinquinas rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres. PARIS, 15, rue Drouot, — et à SAUMUR, dans toutes les pharmacies.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 MAI.			BOURSE DU 30 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	74 80	» 05	» »	74 75	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852	103 75	» »	» 15	103 90	» 25	» »
Obligations du Trésor	500	» 2 50	» »	500	» »	» »
Ville de Paris 1869	359 50	» »	» 50	359	» »	» 50
Banque de France	2895	» »	» »	2880	» »	» 15
Crédit Foncier (estamp.)	1320	» 20	» »	1318 75	» »	» 1 25
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	648 75	» »	» 1 25	648 75	» »	» »
Crédit industriel	660	» »	» 5	665	» 5	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	242 50	» »	» 2 50	248 75	» 6 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris	735	» 2 50	» »	732 50	» »	» 2 50
Orléans (estampillé)	990	» 5	» »	995	» 5	» »
Nord (actions anciennes)	1213 75	» »	» 1 25	1217 50	» 3 75	» »
Est	610	» »	» 2 50	615	» 5	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1013 75	» »	» 1 25	1013 75	» »	» »
Midi	682 50	» 3 75	» »	680	» »	» 2 50
Ouest	620	» »	» »	618 75	» »	» 1 25
Charentes	492 50	» 1 25	» »	492 50	» »	» »
Vendée	» »	» 3	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	» »	» »	» »	1715	» »	» »
Canal de Suez	255	» 3 75	» »	256 25	» »	» 1 25
Transatlantiques	205	» 2 50	» »	200	» »	» 5
Cable transatlantique	415	» »	» »	405	» »	» 10
Compagnie immobilière	125	» »	» 1 25	» »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0	59 45	» 35	» »	59 70	» 25	» »
Autrichiens	821 25	» 3 75	» »	820	» »	» 1 25
Sud-Autrich.-Lombards	391 25	» 2 50	» »	400	» 8 75	» »
Victor-Emmanuel	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol	460	» »	» 3 75	455	» »	» 5
Est-Hongrois	315	» 5	» »	» »	» »	» »
Foncier autrichien	1680	» 5	» »	1682 50	» 2 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	353 50	» »	» »	355	» »	» »
Orléans	350	» »	» »	351 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	347 25	» »	» »	347 50	» »	» »
Ouest	350	» »	» »	350	» »	» »
Midi	345 25	» »	» »	346	» »	» »
Est	353	» »	» »	351	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le